

Saint-Maurice-Navacelles, 6 mai 2025

À l'attention de M. Jean-Luc Requi, Président de la Communauté de communes,

de Mme Martine Baisset, Conseillère communautaire et Maire de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries,

Pierre Paul Bousquet, Conseiller communautaire et Maire de Saint-Pierre-de-la-Fage,

Clément Thery, Conseiller communautaire et Maire de Saint-Maurice-Navacelles

M. le Président de la Communauté de communes, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaire et maires,

Nous, parents des élèves de l'École de Saint-Maurice-Navacelles, administrés et administrées, électeurs et électrices, vous faisons parvenir ce courrier après avoir appris la décision du Conseil départemental de l'Hérault de mettre fin à la mise à disposition de M. Amar Djouhra dans les écoles de la Communauté de communes où il intervient en tant qu'éducateur sportif depuis plus de trente ans.

Les enseignants et enseignantes des écoles concernées vous ont écrit récemment pour vous alerter sur ce point et vous demander de prendre les mesures nécessaires en vue de l'annulation de cette décision.

Pour ce qui nous concerne, cette décision nous apparaît comme une marque supplémentaire du retrait des moyens publics de nos communes rurales déjà éloignées de l'offre sportive, et ce en rupture des principes d'égalité et de continuité du service public notamment. Les enseignants et enseignantes doivent déjà ainsi batailler, avec le soutien de notre APE, pour permettre l'application du programme obligatoire en matière sportive (la natation en offre un exemple). Comme le soulignait la lettre reçue des professeurs et professeures, le rôle du sport en matière d'intégration sociale des enfants et de cohésion sur le territoire est capital et le travail de M. Djouhra y contribue avec par exemple l'organisation de rencontres sportives qui rassemblent des enfants de tous nos villages.

C'est pourquoi nous souhaitons par ce courrier apporter notre plein et entier soutien à la démarche des enseignants et enseignantes de notre école pour le maintien de la mise à disposition de M. Djouhra. Nous vous demandons également de bien vouloir peser de tout votre poids pour que le Conseil départemental revienne sur sa décision.

Nous vous remercions par avance et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Les parents de l'École de Saint-Maurice-Navacelles